

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
COMMUNE DE FORS

Compte rendu succinct* des délibérations du conseil municipal du 18 septembre 2006

* le compte rendu global est consultable à la mairie, sur simple demande

§ Séance du..... 18 septembre 2006

Nombre de membres en exercice : 13

§ Date de la convocation 11 septembre 2006

Nombre de votants : 10

§ Date d'affichage 22 septembre 2006

Nombre de procurations :

L'an deux mille six, le dix huit septembre à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le onze septembre 2006, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,

Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, BEAUMONT Philippe, POUGNARD Dominique, BOUCHAUD Guy, , GUIOCHON Rémy, BOUCHENY Patrick, Fort Alain, TESSIER Raymond,

Absents excusés : SABOURIN Hervé, BASTIEN Claire, TROUVÉ Yannick,

Secrétaire de séance : DELGUTTE Stéphanie

1. Marché public « extension de la salle polyvalente... » : signature du marché

Les offres retenues sont les suivantes :

lot N° Intitulé du lot Entreprise Base T.T.C Options T.T.C Total T.T.C €

1 Gros œuvre – V.R.D. S.C.E.R. - Niort 89.235,44 89.235,44

2 Charpente bois POUGNAND – Celles s/B 9.247,27 9.247,27

3 Couverture – zinguerie LARGEAUD - Chauray 10.022,44 10.022,44

4 Menuiseries extérieures et intérieures, cloisons sèches, plafonds POUGNAND – Celles s/B
30.105,39 15.074,98 45.180,37

5 Carrelage – faïence CAROPRO - Niort 9.044,83 9.044,83

6 Peinture – revêtements muraux REVERDY - Aiffres 5.890,49 5.890,49

7 Pomberie – sanitaires - ventilation ELECTRO SERVICE 19.748,54 19.748,54

8 Electricité – chauffage électrique ELECTRO SERVICE 19.873,93 19.873,93

COUT TOTAL € T.T.C 193.168,33 15.074,98 208.243,31

Le conseil municipal décide d'engager les travaux prévus aux pièces du marché pour un montant final maximal de 208.243,31 € TTC et d'autoriser le maire, Michel BRAULT à signer le marché ci-dessus désigné.

2. Révision des loyers des logements communaux : changement de l'indice de référence

L'article 35 de la loi n° 2005-841 prévoit désormais que l'indice de référence des loyers se substitue à l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail. Cet indice entre en vigueur le 1er janvier 2006 (article 163 de la loi de finances pour 2006 n° 2005-1719 du 30.12.2005).

Le conseil municipal approuve le changement d'indice : l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE à compter du 1er janvier 2006 : les baux des logements et bâtiments communaux seront modifiés en conséquence par avenant.

3. Révision des loyers des logements et bâtiments communaux : + 2,30 % au 01.07.06

4. Appellation du nouveau lotissement : le Clos du Château

A la demande du service du cadastre, le conseil municipal nomme officiellement le nouveau lotissement créé par la famille Robelin sis au lieu-dit «Le Château» (Permis de Lotir N° 125 04 H 001, arrêté du 15 février 2005), « Le Clos du Château ».